

2^{ème} rencontre du Groupe régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs sur le RGPD

Lundi 6 février 2023 de 9h30-16h00

Lieu : DREETS Pays de la Loire- 7^{ème} étage- Salle 7A

Animation: Richelle HOUNKPATIN, *Conseillère technique au CREAI Pays de la Loire*



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Prochaine rencontre du groupe: le lundi 6 février 2023.

Objectif: Prendre appui sur le plan d'actions défini pour aboutir aux livrables d'un guide de bonnes pratiques sur le RGPD et à l'infographie d'information/sensibilisation sur le RGPD

Travaux intermédiaires : à partir d'un espace numérique partagé

Les membres du groupe régional

- Sandra CUCINOTTA, Directrice adjointe du service des tutelles de l'AREAMS, s.cucinotta@areams.fr
- Hervé Le GAL, Mandataire Coordinateur, Confluence Sociale 44, herve.legal@confluence-sociale.fr
- Julie GUÉVEL, Mandataire Coordinatrice, UDAF 44, j.guevel@udaf44.asso.fr
- Annabelle JAMIN, MJPMI, 85, jamin.mjpm@gmail.com
- Benedicte DUCHATELET, MJPMI, 72, benedicte.duchatelet@hotmail.com
- Chloé GUIARD, Collaboratrice MJPMI de Mme Duchatelet, sur la mission RGPD

Plan d'actions du groupe de travail régional RGPD (au 8/12/2022)

- Elaborer un retroplanning afin d'aborder le guide et la sensibilisation: nombre de séances de travail, qui fait quoi, quand ?
- Elaborer un guide des bonnes pratiques comprenant un lexique du RGPD (données personnelles, données sensibles, numérisation, conservation...), avec des exemples pratiques; définir des règles d'application du RGPD et s'assurer que chacun s'y mette
- Elaborer un cycle de données (schéma de traitement des données) commun aux mandataires et partageable avec les administrations/organismes
- Ressources du guide RGPD: à alimenter par les membres du GT. Par exemple, le guide de sensibilisation au RGPD de la CNIL pour les assos, Guide FNAT, Guide UNAF, Guide FNMJI + les bonnes pratiques déjà mises en place par les MJPM, Cabinet Ressourcial
- Dans le guide de bonnes pratiques, élaborer une FAQ à alimenter, un cycle de données sous forme de schéma avec affichage dans les structures

Plan d'actions du groupe de travail régional RGPD (au 8/12/2022)

- Axe de collaboration entre MJPM et agents des administrations (CAF, CPAM, CARSAT/MSA... tout ce qui touche la vie de la mesure), des partenaires (ESMS, les banques, les tribunaux...)
- Elaborer une infographie de sensibilisation : préciser les missions d'un mandataire judiciaire, points de vigilance sur les données des majeurs protégés,...
- Saisir l'opportunité des groupes départementaux prévus pour 2023 sur la dématérialisation pour communiquer sur le RGPD (comment concilier les 2 ?). Groupes composés d'agents des administrations et de MJPM par département

Retroplanning de l'élaboration du guide (au 8/12/2022)

Thèmes du guide	Qui fait quoi ?	Quand ? / Comment ?	Avec quelles ressources ?	Par rapport au 6 février 2023
Lexique, mini dictionnaire	Tous	Prochaine rencontre: 6 février 2023 Un document partagé auto-alimenté par les membres du GT	Sur la base de la documentation existante : Guides existants, ressources de la CNIL	Des lexiques
Identifier des bonnes pratiques sur les thèmes du lexique	Les MJPM	Prochaine rencontre: 6 février 2023 Un document partagé auto-alimenté par les membres du GT	Pratiques concrètes dans vos structures	
FAQ	Tous	Prochaine rencontre: 6 février 2023 Un document partagé auto-alimenté par les membres du GT	Pratiques concrètes, bonnes idées, questionnements	

Des constats... aux pistes d'actions (06/02/2023)

Constats	Pistes d'actions	Avec quels acteurs ?
Méconnaissance des degrés de mesures de protection, du rôle des mandataires et des limites d'exercice du mandat	Informier, sensibiliser les différents partenaires sur le métier de mandataires et sur les types de mesures de protection	Par les MJPM Diffusion de l'infographie aux partenaires (administrations, justice, réseau bancaire, opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'énergie...)
Le RGPD entraine la mise en place de processus individualisés par les institutions, avec un fonctionnement cloisonné qui réduit l'accès aux informations pour les MJPM	Mettre en place un double accès: pour le majeur protégé (consultation simple pour le majeur, ex. de la banque) et accès pour le MJPM (action sur l'espace) Mettre en place un service « Partenaire » dans les administrations, à l'image de « CAF Partenaire ou CAF Pro »	Une demande des MJPM vis-à-vis des administrations
La dématérialisation « reporte » sur les MJPM, l'accompagnement au numérique des majeurs protégés Difficile à réaliser avec la charge de travail et est-ce « notre » rôle ?	Pour la réalisation de démarches administratives auprès de 9 opérateurs nationaux, solliciter et repérer France Services Orienter vers les France Services, les associations du numérique pour apprendre aux majeurs protégés à	France Services Associations du numérique

Des constats... aux pistes d'actions (06/02/2023)

Constats	Pistes d'actions	Avec quels acteurs ?
La dématérialisation suppose une gestion des accès numériques et par rapport au RGPD, la sécurisation des accès	Garantir aux MJPM, un accès « élargi » pour la gestion administrative afin de faire valoir les droits des majeurs protégés	
Redonner sa place aux mandataires dans l'accompagnement des majeurs protégés		
Le RGPD est un processus de vigilance à intégrer dans les pratiques du MJPM. Comment simplifier le partage d'informations entre les différents partenaires	La juste information à la bonne personne-> Identifier les missions et les limites d'intervention de chaque partenaire Intégrer le RGPD dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service rendu à l'utilisateur	
Sensibiliser, former le RGPD auprès des mandataires	Afficher les infographies de la CNIL sur le RGPD Réaliser un schéma simplifié du registre d'activités ou cycle des	

Des constats... aux pistes d'actions (06/02/2023)

Constats	Pistes d'actions	Avec quels acteurs ?
Se préoccuper de la sécurisation, numérisation, conservation des données	Solliciter les archives départementales pour faire valider la destruction des documents « papiers » et avis sur la numérisation des documents « papiers »	
Quelles nuances entre type de MJPM par rapport à la mise en conformité au RGPD et aux obligations d'avoir un DPO ?	S'appuyer des guides réalisés par les fédérations des mandataires	
S'inscrire dans une démarche RGPD et pouvoir démontrer la mise en conformité en cas de contrôle	Faire évoluer les processus internes de sécurisation des données et des postes de travail (ordinateurs portables et fixes) Les logiciels métiers	Ressources CNIL : registre de traitement des activités, cartographie des données (sensibles, à caractère personnel), anonymisation et minimisation; conservation, sécurisation des données
Rupture des droits des majeurs protégés liée à la rigidité des processus dématérialisés d'accès aux informations des majeurs protégés par les MJPM pour le maintien et	Au titre du MJPM, faire un courrier à l'administration concernée avec l'accord écrit du majeur protégé Solliciter le défenseur des droits	

Echanges du 06/02/2023

- **Elaborer un guide RGPD** : beaucoup de guides existent déjà dans le réseau des MJPM. Pose la question de la pertinence de refaire un guide s'il en existe déjà plusieurs. Voir la liste des ressources (CR1 du 8 décembre 2022)

Etat des lieux des guides RGPD :

Pour les services : UNAF, registre des données (FNAT)

Pour les MJPMI : guide de la FNMJPMI

Préposés d'établissement : se renseigner sur ce qui existe mais normalement, c'est travaillé par les établissements hospitaliers

- **Le RGPD en pratiques** : démystifier, renseigner, informer les professionnels sur le RGPD, inscrire le RGPD dans une démarche d'amélioration continue de la qualité

Comment sensibilise-t-on les juges par rapport aux questions de dématérialisation et de RGPD ?

Installer un comité départemental des différents acteurs : juges, administrations dématérialisées, banques. **Indispensable**

Est-ce que la notion de RGPD est évoquée dans les groupes départementaux sur la dématérialisation? Pourquoi avoir fait le choix de les dissocier dans les travaux ? En réalité, on retrouve bien ces 2 notions dans les groupes de travail (réponse CREAM)

Un acteur incontournable à solliciter sur le non-respect des droits des majeurs protégés : le défenseur des droits

Echanges du 06/02/2023

- Le RGPD impose des contraintes pour tous : MJPM et administrations. D'où l'importance de se rencontrer au regard des règles et législations différentes qui s'appliquent aux uns et aux autres. Ex des impôts qui imposent la restriction de l'accès à l'espace en ligne du majeur protégé. Ce qui oblige à faire une demande au juge pour autoriser l'accès au mandataire, aux informations fiscales du majeur protégé. Grande rigidification des démarches et plus de temps passé à les réaliser. Interroge l'exercice de la mesure et les moyens
- Injonctions paradoxales dématérialisation et RGPD avec fonctionnement à coût constant
- **Partage d'informations entre MJPM et administrations** : quelles limites du partage d'informations lorsque chacun est dans son bon droit (droit d'exercice de sa mission) ?
- **Etendue du droit d'accès (double accès)** : le RGPD est venu encore complexifier la dématérialisation. Comment peut-on garantir un accès au majeur protégé à ses droits et un accès au mandataire pour l'exercice de la mesure ?

Echanges du 06/02/2023

- Des échanges suite au retour des groupes départementaux « Dématérialisation » en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire :

« Le papier, c'était long mais au moins c'était mieux et on pouvait faire le dossier avec le majeur protégé »

Plateforme SIAO : *« c'est compliqué d'utilisation ».*

Via Trajectoire : *« fonctionne très très bien »*

ANTS : *« c'est affreux »*

Des lourdeurs administratives se rajoutent à la charge de travail des mandataires

La question de l'autodétermination : comment peut-on la soutenir avec la dématérialisation et avec quels moyens ? Parce que concrètement aujourd'hui, le dossier d'AAH, les mandataires le font à la place de même s'ils aimeraient soutenir davantage les majeurs protégés sur l'autodétermination

Tenir compte de la difficulté intergénérationnelle des professionnels sur l'outil informatique. Une certaine dextérité, facilité à utiliser l'outil pour les plus jeunes même s'ils peuvent dans la relation à l'autre, être plus dans la réserve.

Prochaine rencontre le 31 mars 2023
au CREAL Pays de la Loire (plan d'accès joint au CR)

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION